

**Exercice du droit d'option des jeunes gens  
possédant la double nationalité franco-algérienne**

**en vertu de l'article 2 de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983  
relatif aux obligations du service national**

Les jeunes gens possédant la double nationalité française et algérienne et qui sont tenus aux obligations du service national en France et en Algérie doivent remplir une déclaration d'option devant l'autorité de l'État où ils choisissent d'accomplir leurs obligations militaires.

Conditions de la demande :

- avoir moins de 25 ans,
- posséder la double nationalité (française et algérienne),
- être domicilié dans le département du Tarn.

Liste des documents à fournir :

- le livret de famille des parents OU copie intégrale de l'acte de naissance,
- une carte nationale d'identité française OU un passeport français en cours de validité,
- une carte nationale d'identité algérienne OU un passeport algérien en cours de validité,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois. Si l'intéressé est majeur, fournir également une déclaration d'hébergement (formulaire à compléter) avec photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité de l'hébergeant,
- l'attestation de recensement ( dûment signée) délivrée par la mairie de votre domicile, et/ou tout document émanant du Centre du Service National portant le numéro d'identifiant défense,
- une déclaration d'option (formulaire à compléter et à signer par l'enfant).

Une fois votre dossier complet, une attestation de déclaration, portant le cachet de la Préfecture, vous sera délivrée et devra être conservée par vos soins. **ATTENTION : Aucun duplicata de cette attestation ne sera délivré.**

Nos services transmettront également un original au Consulat d'Algérie à Toulouse, ainsi qu'au Centre du Service National de Toulouse.

**Nota Bene : Les jeunes gens qui ont déjà fait leur Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** peuvent obtenir, s'ils le souhaitent, un certificat de services en s'adressant directement au :

- Centre du Service National de Toulouse – Caserne Pérignon – 2 rue Pérignon – CS 15214 – 31507 TOULOUSE  
Cédex 5  
csn-toulouse.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Prévu par l'article 3 de l'accord franco-algérien, ce document certifie de l'accomplissement du service national (JDC) en France.

[Accueil téléphonique](#) au **05.63.45.62.10** du lundi au vendredi : **9h à 11h30 - 14h30 à 16h30.**

[Accueil physique](#), nous vous invitons **à prendre rendez-vous avant de vous déplacer**

**Préfecture du Tarn**  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections et de la réglementation  
81000 ALBI